

MISSION INTERINSTITUTIONNELLE

de promotion des clauses sociales dans les marchés publics de l'Hérault

Nos 2 axes de travail

LA PROMOTION

- ➔ Rencontres individuelles et collectives des donneurs d'ordres publics
- ➔ Organisation et participation à des événements de promotion des clauses sociales
- ➔ Création d'outils de communication : site Internet, pages Facebook et LinkedIn, dépliants, annuaire, lettres d'information
- ➔ Animation du réseau des acteurs de clauses sociales

LE PÔLE RESSOURCES ET COORDINATION

- ➔ Animation du réseau départemental des facilitateurs
- ➔ Organisation de réunions de coordination et de réunions techniques
- ➔ Coordination des marchés multi-territoriaux et des marchés État
- ➔ Veille documentaire et juridique
- ➔ Veille des marchés publics
- ➔ Constitution d'un observatoire statistique

HORAIRES

Lundi au jeudi

8h30 - 12h30
13h30 - 17h30

Vendredi

8h30 - 12h30
13h30 - 16h30



Clause
Sociale
34

APSH34 – Axe transversal de l'emploi

59 Avenue de Fès, Henri Bertin Sans, 34080 Montpellier

Mail : contact@clausesociale34.fr / Tel : 04 99 13 76 84 – 06 35 45 30 86



Cofinancé par
l'Union Européenne



Le **Fonds Social Européen Plus (FSE +)** cofinance la Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34 de l'Hérault à hauteur de **130 101 €** pour la période 2024-2025